

CA TECHNOLOGIES

GUIDE PRÉSENTANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE AUX PARTENAIRES

L'engagement de CA Technologies envers les pratiques professionnelles éthiques : ce que nos Partenaires doivent savoir



Table des matières

Relations commerciales avec CA Technologies	3
Qui est « Partenaire » ?	4
Mode de fonctionnement de CA Technologies et attentes par rapport aux Partenaires	4
En résumé	7

Relations commerciales avec CA Technologies

Chez CA Technologies (« CA » ou la « Société »), nous sommes fiers de mener nos activités dans le respect de l'éthique et des réglementations des pays du monde dans lesquels nous sommes implantés. Nous demandons un haut degré d'intégrité à nos employés, mais également à toutes les personnes proposant des services pour nous ou en notre nom.

CA Technologies opère dans plus de 100 pays et les lois, les usages locaux et les règles sociales peuvent considérablement changer d'une région à l'autre. Conformément à notre politique, il convient de respecter les législations nationales et locales des pays dans lesquels nous opérons, à condition toutefois que ces lois ou pratiques n'enfreignent pas la législation américaine.

Nos Partenaires jouent un rôle primordial en se joignant à nos efforts pour aider les entreprises du monde entier à utiliser nos logiciels et solutions à des fins de transformation et de prospérité dans l'économie des applications. En effet, nous savons que la qualité de nos partenariats a une incidence directe sur notre capacité à servir correctement nos clients. Pour cette raison, nous entendons soutenir une base diversifiée de partenaires qui partagent nos valeurs et principes, et qui savent également que des relations réussies reposent sur un socle d'intégrité.

Nous avons développé ce guide de présentation de notre Code de Déontologie pour souligner les pratiques professionnelles que nous demandons à tous nos Partenaires de respecter et pour vous informer sur ce que vous pouvez attendre de nous et de notre engagement sans faille à mener les activités conformément aux principes stipulés dans notre [Code de Déontologie](#).

Nous vous remercions de travailler en partenariat avec nous en vue de fournir une valeur exceptionnelle à nos clients en observant les plus hauts niveaux d'intégrité et de respect.

Cordialement,

Joel Katz

Vice-président senior

Responsable de la conformité et de l'éthique

Qui est « Partenaire » ?

Le terme « Partenaire » désigne toute personne ou entité qui fournit des services ou des biens à CA Technologies ou qui offre des services au nom de CA Technologies et/ou distribue les offres de CA Technologies, notamment les revendeurs, distributeurs, prestataires de services, fournisseurs, sous-traitants, consultants, représentants et agents.

Mode de fonctionnement de CA Technologies et attentes par rapport aux Partenaires

1. **Nous gérons notre Société de manière éthique et honnête, dans le respect des règles stipulées dans notre Code de Déontologie.** Avant tout, nos Partenaires doivent comprendre que nous leur demandons de toujours exercer leur activité en observant les plus hauts niveaux d'intégrité et en se conformant toujours aux lois en vigueur. Nous invitons nos Partenaires à passer en revue et à mémoriser le contenu du présent Guide afin de comprendre les principes qui y sont définis et de les appliquer.
2. **Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect.** Chaque employé mérite d'être traité avec respect, courtoisie, considération et professionnalisme. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, ni conduite discriminatoire ou inappropriée. Cela s'applique non seulement à vos interactions avec nos employés et nos clients, mais également à vos activités commerciales quotidiennes.
3. **Nous ne versons ni ne promettons aucun pot-de-vin et nous ne nous impliquons dans aucun acte de corruption.** Nos Partenaires doivent veiller à comprendre et respecter l'ensemble des législations anticorruption, traités et conventions applicables, dont la loi Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) aux États-Unis. En termes clairs, le versement de pots-de-vin et la participation à des activités de corruption n'entrent pas dans le cadre de nos activités. Nous préférons refuser un contrat potentiellement lucratif qui entraînerait la violation de lois anticorruption dans leur contenu précis ou dans leur esprit. Nous attendons de nos Partenaires les mêmes niveaux d'engagement et de respect des principes et lois anticorruption.
4. **Nous protégeons nos informations confidentielles et respectons le droit des autres sociétés à en faire de même.** Tous nos Partenaires doivent protéger les informations confidentielles et propriétaires de CA Technologies et de ses clients. Ils doivent également veiller à ne pas utiliser de façon inappropriée des informations appartenant à des tiers lors de la fourniture de services au nom de CA Technologies. En tant que société informatique, nous sommes particulièrement sensibles à ce sujet. Les sociétés comme CA Technologies réalisent des investissements colossaux dans leurs ressources intellectuelles et celles-ci doivent être rigoureusement protégées.

Voici quelques exemples d'informations confidentielles appartenant à la Société :

- a. Résultats de recherches, formules, codes sources, codes d'objet ou autres types de connaissances ou de données techniques
- b. Bases de données marketing ou commerciales, stratégies, tarification, projets et propositions, y compris les informations sur les clients actuels ou les prospects, ainsi que les partenaires commerciaux
- c. Informations concernant une cible d'acquisition, une acquisition en attente ou planifiée, ou un désinvestissement
- d. Informations financières (prévisions ou objectifs) non publiques
- e. Secrets de fabrication, notamment les informations concernant les partenaires, clients et fournisseurs de CA Technologies

Nos Partenaires doivent protéger les informations propriétaires de CA Technologies en veillant à ce que de telles informations soient consultées, stockées et transmises d'une façon sécurisée cohérente avec les fins commerciales du Partenaire et de CA Technologies. Vous devez immédiatement signaler à un membre du service juridique international de CA Technologies tout cas présumé ou avéré d'utilisation abusive, d'utilisation non autorisée ou de demande inappropriée d'accès à ces informations confidentielles.

5. **Nos actionnaires nous font confiance, car nous adoptons la plus grande transparence dans nos rapports financiers.** En tant que société cotée sur le marché boursier américain, nous avons l'obligation de respecter diverses lois, réglementations, obligations de déclaration et procédures qui nécessitent que nous divulguions des informations précises et complètes concernant notre activité, nos conditions financières et nos résultats d'exploitation. Nous demandons à nos Partenaires de partager notre engagement à l'égard de la responsabilité financière, notamment de toujours nous fournir des informations financières exactes de façon opportune.
6. **Nous exerçons nos activités de façon transparente.** L'ensemble des contrats et propositions que les Partenaires négocient avec CA Technologies ou en son nom doivent englober précisément L'ENSEMBLE des conditions acceptées. Nous interdisons formellement les ententes parallèles et les engagements complémentaires, quelle que soit leur forme.
7. **Nous livrons une concurrence loyale sur le marché.** Nos Partenaires doivent comprendre et respecter les lois applicables en matière de concurrence (également appelées « lois anti-trust »). Ils ne doivent en aucune façon compromettre le développement d'une concurrence saine sur les marchés. Les accords exprès ou tacites passés entre concurrents dans le but de compromettre le développement de la concurrence peuvent constituer des accords illégaux interdits par ces lois.

Voici des exemples de comportements interdits au regard des lois sur la concurrence :

- a. Fixation ou contrôle des prix
 - b. Partage d'informations avec des concurrents sur les prix appliqués, les conditions contractuelles, les ventes, les coûts, les bénéfices ou toute autre information confidentielle ou à caractère concurrentiel
 - c. Répartition ou attribution de clients, appels d'offres, marchés ou territoires
8. **Nous restons à l'écart de tout conflit d'intérêt.** Nous souhaitons que nos Partenaires soient attentifs au fait que, parfois, leurs intérêts peuvent entrer ou sembler entrer en conflit avec nos intérêts. Si tel est le cas, nous attendons de nos Partenaires qu'ils nous informent du conflit potentiel afin que nous soyons en mesure de l'examiner et de déterminer le plan d'action à suivre.

Nos Partenaires sont tenus de ne jamais accepter ni offrir de cadeaux ni proposer l'hospitalité à un tiers (y compris nos employés ou clients). Un tel comportement influera ou sera susceptible d'influer de manière inappropriée sur la personne destinataire.

Sont généralement tolérables les cadeaux de faible valeur et l'hospitalité occasionnelle, ordinaire et non excessive ayant pour objectif de discuter de l'activité. En cas de doute, par mesure de précaution, nous invitons nos Partenaires à refuser le cadeau ou l'offre d'hospitalité.

9. **Nous respectons les réglementations relatives à l'exportation.** Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent toutes les lois de contrôle d'import-export nationales et internationales qui s'appliquent à nos produits et services.

Par exemple, les États-Unis et l'Union européenne disposent de lois qui permettent de contrôler les technologies pouvant être exportées ainsi que les pays de destination. Ces lois peuvent aussi interdire aux filiales de CA basées en dehors des États-Unis de réexporter certains produits CA vers certains pays. Si vous prenez part dans des transactions impliquant l'importation ou l'exportation de produits CA en dehors des frontières de votre pays, vous êtes tenu de connaître les règles qui régissent de telles transactions. Lors de la divulgation d'informations techniques (y compris par message électronique), vous devez supposer que de telles communications sont soumises aux procédures de notification d'exportation sous les lois américaines applicables et les réglementations applicables à votre juridiction.

10. **Nous respectons la vie privée de nos employés, clients et autres parties avec lesquelles nous entretenons des relations commerciales.** En tant que société implantée dans le monde entier, nous sommes tenus de respecter de nombreuses lois relatives à la protection des données et à la vie privée. Cela signifie que nous sommes tenus d'être particulièrement attentifs lors de la collecte et de l'utilisation d'informations d'identification personnelle. Nous devons également veiller à ce que de telles informations soient mises à jour, stockées et traitées de façon sécurisée et appropriée.

Nous demandons à nos Partenaires de respecter les droits à la vie privée de tous les individus dont les données sont susceptibles d'être consultées au nom de CA Technologies et de notifier CA Technologies s'ils étaient informés de la violation ou de l'utilisation à mauvais escient de telles données. Pour plus d'informations sur la façon dont CA Technologies protège la vie privée de ses clients, fournisseurs, partenaires et autres parties, consultez notre [politique de confidentialité](#).

11. **Nous restons à votre écoute.** N'hésitez pas à nous faire part de vos doutes et de vos questions. Nous examinons rapidement tous les cas d'action fautive potentielle dans le cadre des relations commerciales avec CA Technologies et ne tolérons aucune forme de représailles contre les Partenaires ayant signalé ces cas en toute bonne foi. Nous invitons les Partenaires qui s'interrogent sur notre manière de conduire nos affaires à exprimer leurs doutes via l'une des voies de communication suivantes :
 - a. Le contact du Partenaire chez CA Technologies
 - b. L'équipe responsable des pratiques professionnelles et de la conformité chez CA Technologies (Compliance@ca.com)
 - c. Le service juridique international de CA Technologies
 - d. Le [service d'assistance téléphonique](#) de CA Technologies (disponible 24 h/24, 7 j/7)
 - e. Le [service d'assistance en ligne](#) de CA Technologies
12. **Nous avons tous un rôle à jouer pour créer une culture d'entreprise éthique.** Nous demandons à nos Partenaires de participer à la culture éthique de CA Technologies, notamment en faisant remonter les préoccupations concernant des pratiques professionnelles, en divulguant de potentiels conflits d'intérêt et en coopérant entièrement (le cas échéant) en cas d'examen de la conformité.

En résumé

Vous connaissez à présent nos attentes relativement simples concernant nos Partenaires. Ce Guide offre une simple vue d'ensemble. Il ne répond pas à toutes les questions que vous pouvez avoir ou aux cas de figure que vous êtes susceptible de rencontrer. En tant que Partenaire de confiance, il est de votre devoir de comprendre et de respecter les règles et réglementations applicables dans les régions où vous opérez.

Tous nos Partenaires doivent observer les plus hauts niveaux d'intégrité et toujours se conformer aux lois en vigueur. Nous croyons qu'il s'agit du moyen le plus sûr d'atteindre les objectifs métier liés à la création de logiciels qui appuient la transformation et la réussite de nos clients. Nous comptons sur vous pour nous aider dans ce sens.

Si vous avez des questions sur les informations présentées dans ce Guide, veuillez envoyer un courriel à compliance@ca.com



Restez connecté à CA Technologies sur ca.com/fr



CA Technologies (NASDAQ : CA) fournit les logiciels qui aident les entreprises à opérer leur transformation numérique. Dans tous les secteurs, les modèles économiques des entreprises sont redéfinis par les applications. Partout, une application sert d'interface entre une entreprise et un utilisateur. CA Technologies aide ces entreprises à saisir les opportunités créées par cette révolution numérique et à naviguer dans « l'Économie des applications ». Grâce à ses logiciels pour planifier, développer, gérer les performances et la sécurité des applications, CA Technologies aide ainsi ces entreprises à devenir plus productives, à offrir une meilleure qualité d'expérience à leurs utilisateurs et leur ouvre de nouveaux relais de croissance et de compétitivité sur tous les environnements : mobile, Cloud, distribué ou mainframe. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site ca.com/fr.

Les noms et marques « World's Most Ethical Companies » et « Ethisphere » sont des marques déposées d'Ethisphere LLC.

Copyright © 2017 CA. Tous droits réservés. Tous les noms et marques déposées, dénominations commerciales, ainsi que tous les logos référencés dans le présent document demeurent la propriété de leurs détenteurs respectifs. Ce document est fourni à titre d'information uniquement. CA décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Dans les limites permises par la loi applicable, CA fournit le présent document « tel quel », sans garantie d'aucune sorte, expresse ou tacite, notamment concernant la qualité marchande, l'adéquation à un besoin particulier ou l'absence de contrefaçon. En aucun cas, CA ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de dommage, direct ou indirect, résultant de l'utilisation de ce document, notamment la perte de profits, l'interruption de l'activité professionnelle, la perte de clientèle ou la perte de données, et ce même dans l'hypothèse où CA aurait été expressément informé de la survenance possible de tels dommages.

CS200 -261814_0317